

« Il est urgent de prendre en compte la parole de l'enfant battu ou agressé »

[Philippe Meirieu](#)

Dans une tribune au « Monde », Philippe Meirieu, professeur en sciences de l'éducation, propose qu'une pédagogie de la parole authentique soit mise en place dans toute la société, en famille et à l'école, dès le plus jeune âge.

-o0o-

Après les scandales sur le périscolaire et l'affaire Bétharram, le meurtre de Lyhanna a fait ressurgir dans le débat public la question de la prise en compte de la parole des enfants. Déjà, lors du procès d'Outreau, s'étaient affrontés, d'une part, celles et ceux qui plaidaient pour une écoute inconditionnelle de l'enfant et, d'autre part, celles et ceux qui s'inquiétaient des conséquences parfois dramatiques de propos proférés sous le coup de l'émotion dans l'immaturité. Il n'est pas certain que nous ayons beaucoup progressé sur ce problème et, faute d'une élucidation des conditions de prise en compte de cette parole, on s'en tient le plus souvent à des déclarations générales – mais bien peu opérationnelles – sur la nécessité d' « agir avec bienveillance et discernement ».

Il faut, pour aller plus loin, s'interroger sur une question fondatrice : qu'est-ce qu'un enfant ? Juridiquement, c'est un être humain de moins de 18 ans. Mais cette définition est aussi indispensable qu'insuffisante. Fondée sur une césure nécessaire à tout Etat de droit – il faut bien statuer sur le moment où un individu peut être considéré comme un citoyen à part entière –, elle ignore ce qui fait la spécificité de l'enfant : c'est un être tout à la fois inachevé et complet.

Il est inachevé car il vient au monde infiniment démuné et ne peut se développer sans l'accompagnement d'adultes qui ont, à son égard, un impérieux devoir d'antécédence. Mais il est aussi un être complet dont les gestes et les paroles témoignent d'une intériorité, certes en devenir, mais que les adultes ne peuvent ignorer, au risque, sinon, d'en entraver le développement.

Rôle fondamental de l'éducation

Ces deux dimensions de l'enfant ont pu parfois apparaître incompatibles : ainsi a-t-on pu voir s'opposer celles et ceux qui exigent qu'au nom de son inachèvement on le traite systématiquement comme un *infans* – celui qui ne parle pas, ou dont la parole doit être systématiquement mise en doute par l'adulte ; et celles et ceux qui, au nom du fait que « *le bébé est une personne* », exigent que sa parole soit entendue sans condition.

En 1989, au moment où la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, on n'a pas manqué de souligner la difficulté de concilier les propositions qui protègent l'enfant, au nom de sa fragilité, avec les articles 12 à 15, qui stipulent qu'« *il doit être entendu sur toutes les affaires le concernant* » et même disposer du droit à « *la liberté de pensée, de*

conscience et de religion » comme à « *la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique* ». Or, effectivement, une interprétation paresseuse peut laisser penser qu'il y a là une contradiction : comment peut-on octroyer en même temps à l'enfant des droits liés à sa minorité et des droits dont l'exercice suppose l'accès à la majorité ?

Mais c'est là faire l'impasse sur le rôle fondamental de l'éducation, qui doit permettre à chacun et chacune, de se dégager progressivement de sa dépendance pour accéder à l'autonomie. Car, si l'éducation doit prendre l'enfant « comme il est », c'est pour l'amener à « ce qu'il doit être ». Et, puisque nul n'a vécu de métamorphose miraculeuse la nuit de ses 18 ans, il faut bien que les adultes le préparent, tout au long de son enfance, à franchir la frontière. Il faut qu'ils lui proposent des situations qui anticipent ce qu'il n'est pas encore capable de faire, mais qu'il deviendra précisément capable de faire grâce aux ressources et à l'encadrement pédagogiques qu'on mettra en place pour lui.

Autant dire que l'indispensable prise en compte de la parole de l'enfant n'est possible que si l'on échappe, en même temps, à la suspicion systématique et à la totémisation idéaliste. Que si l'on récuse, tout autant, la vision de l'enfant systématiquement menteur et la conception de l'enfant spontanément capable d'exigence de vérité. Ainsi, [si l'on doit se féliciter que la « loi intégrale » – qui pourrait arriver bientôt devant les parlementaires –](#) institue, en son article 17, « *un entretien individuel annuel pour chaque enfant, dès la première année de l'école maternelle, afin d'évaluer son bien-être, de prévenir et de dépister toute forme de violence, dans un cadre confidentiel, sécurisé et protecteur* », on ne peut en rester là. C'est, en effet, dans toute la société, en famille et à l'école, comme dans l'ensemble des activités proposées aux enfants, que l'on doit mettre en place une pédagogie de la parole.

Ce que parler veut dire

Dès les premiers jours, dès la crèche et tout au long de leur développement, nos enfants doivent, en effet, apprendre ce que parler veut dire : surseoir à l'immédiateté de la pulsion, faire l'effort d'être intelligible, entendre les doutes et les objections de l'autre, expliquer, démontrer. Ne pas se laisser envahir par un trop-plein d'émotions et chercher toujours à être précis, au plus près du plus juste. Éviter l'onomatopée qui dispense de l'énonciation.

C'est là un apprentissage difficile, mais essentiel, qui requiert que, dès le plus jeune âge, les éducateurs et les éducatrices mettent en place systématiquement des rituels adaptés, proposent des espaces-temps où de fécondes contraintes permettent l'émergence de la réflexivité et, donc, de la liberté. Certes, cela ne suffira sans doute pas quand l'enfant sera confronté à l'indicible, mais c'est là le terreau éducatif indispensable, le préalable nécessaire pour que le recueil de sa parole par des professionnels puisse s'effectuer, sinon sereinement, du moins dans une confiance réciproque.

Il est urgent de prendre en compte la parole de l'enfant battu ou agressé. Mais il faut aussi que tous nos enfants soient, le plus tôt possible et dans toutes les institutions, formés à la parole authentique. Affaire de prise de conscience collective, mais aussi de volonté politique et de formation des personnels de l'enfance. Urgence éducative et sociétale si nous ne voulons pas errer longtemps encore entre des visions tronquées de l'enfance.

Philippe Meirieu est professeur honoraire en sciences de l'éducation à l'université Lumière Lyon-II et a dernièrement publié avec Xavier Bouchereau « Parce que nous croyons encore en l'éducation » (Erès, 250 p., 20 €)